

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE RÉSOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Solidarité avec le Peuple Ukrainien

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie déclenchait une opération militaire de grande envergure contre l'Ukraine. Les jours suivants ont vu cette attaque initiale évoluer vers un affrontement durable et de grande ampleur. Ce dernier représente l'un des plus importants conflits armés en Europe depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

Cette agression a fait l'objet de condamnations de la grande majorité de la communauté internationale ; de nombreux pays ayant adopté de lourdes sanctions économiques et financières à l'encontre de la Fédération de Russie. Le Conseil Fédéral a également annoncé suivre et appliquer les sanctions édictées par l'Union Européenne. De nombreuses organisations sportives et associations culturelles ont, de même, adopté des mesures de rétorsion à l'encontre de fédérations et personnalités russes.

Les violents combats qui secouent l'Ukraine, en plus de mettre en grave péril la paix et la sécurité en Europe, font payer un lourd tribut au Peuple Ukrainien : au moment de rédiger ces lignes, plus de 2'000 décès civils (d'après l'agence Reuters) sont à déplorer, et près d'un million de réfugiés (d'après l'ONU) ont été forcés d'abandonner leur vie et leur pays pour échapper au conflit armé.

La situation est gravissime, et ce sous tous les aspects. Indépendamment de toute considération d'ordre géopolitique, la paix et la stabilité doivent être protégées, et toute effusion de sang doit être évitée absolument. Les événements dramatiques qui frappent le Peuple Ukrainien nous rappellent l'importance de la paix, et l'énorme coût humain qu'engendrent la guerre et le conflit.

La situation commande que chacune et chacun agisse, dans la mesure de ses capacités, en faveur d'une cessation des combats et du maintien de la paix en Ukraine. En l'occurrence, étant donné le train de sanctions qui frappe d'ores et déjà la Fédération de Russie, notre Conseil municipal est plus que légitimé à proclamer la présente résolution, en guise de soutien au Peuple Ukrainien, dans une optique de cessation du conflit et de maintien de la paix.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

- condamner l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie ;
- assurer le Peuple Ukrainien de sa solidarité.

Pablo MARIN, Johan MARTENS, Céline FORNEY
Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 4 mars 2022